

---

Adresse du conseil général de la commune de Gap qui fait passer un arrêté par lequel il a consacré à la liberté et à la raison l'église et offre à la patrie 240 livres, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Gap qui fait passer un arrêté par lequel il a consacré à la liberté et à la raison l'église et offre à la patrie 240 livres, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 408-409;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29437\\_t1\\_0408\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29437_t1_0408_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

sent de dévotion que pour la patrie, et de haine que pour les ingrats qui la méconnaissent.

Si l'humanité a recouvré ses droits, si la Raison domine aujourd'hui, c'est votre propre ouvrage. La saine philosophie y a présidé, et vous avez ressuscité l'univers à la lumière du jour. Grâce vous en soient éternellement rendues, courageux représentants. Vive à jamais la sainte montagne et rien que la Montagne! »

BOIZEAU, GAILLARD, POINGT (*secrét.*), BOURSAULT, AMELOT, MOREAU, COUZOUX-CLUZEAUX (*présid.*), GOY-VILLENEUVE (*secrét.*), DAMERON, POYAUX, NARGEOT, GAULON, MUTTIE, FLATET, LONDET, PIMONT, COQUEVAL, P. COQUEVAL, COUTIER, MERLOT, SEGUIN, RENDUEL (*gendarme*), CACHET, BRUÈRE, PALTOT, DIJAN, PETIT, RÉMOND, BUREAU, RAIMOND, LACOU, PETIT, BONFILS, J. MONTILLIEN, RÉMOND fils, ALFROY-SEIGNEL.

### 35

La société populaire des sans-culottes de la commune de Sommières, département du Gard, annonce également que depuis plusieurs mois, le flambeau de la raison a dissipé les ténèbres du fanatisme. L'argenterie, les ornemens et les cloches des églises ont été portés au district. Le cuivre va servir à faire des canons : dans les temples consacrés à la raison, on n'entend plus que des discours de morale et des hymnes à la liberté.

Elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sommières, s. d.] (2).

« Représentans,

Toutes les religions connues étaient l'ouvrage du tyran du monde; ce fut pour tous les hommes dans une servile dépendance qu'ils les imaginèrent; le règne de la liberté doit donc les faire disparaître.

Le flambeau de la Raison a depuis plusieurs mois dissipé parmi nous les ténèbres du fanatisme; nous avons été les premiers à faire abattre toutes les enseignes; les livres qui alimentaient les erreurs qui ont trop longtemps deshonoré l'humanité ont été livrés aux flammes; les vases d'argent, les ornemens et les cloches de nos églises ont été portés au directoire de district, et le cuivre va servir à faire des canons qui lanceront la mort aux satellites des despotes coalisés contre notre liberté; les prêtres catholiques et les ministres protestants ont enfin avoué qu'ils s'étoient joués jusqu'à présent de la crédulité du peuple, en renonçant à leurs fonctions; et dans nos temples consacrés aujourd'hui à la Raison, l'on n'entend plus que des discours de morale et des hymnes à la liberté.

Représentans, nous avons frémi d'indignation en lisant les détails de l'horrible conjuration qui étoit prête à éclater contre la liberté, et dont vous nous avez heureusement détourné les ter-

ribles effets; nous avons applaudi aux mesures sages, fermes et sévères que vous avez prises pour punir les conjurés et prévenir désormais toute conspiration. Que ceux qui jusqu'à présent ont douté que la Providence veille sur les destinées de notre République prennent une opinion plus assurée en voyant tant de complots avortés, tant de perfidies déjouées, tant de malveillans et d'hypocrites du républicanisme démasqués.

La Révolution ne rétrogradera pas malgré les efforts qu'on ne cesse d'opposer à sa marche! La malveillance et l'intrigue ont beau faire, prendre toutes sortes de formes, se montrer sous les couleurs du patriotisme, l'œil pénétrant du républicain le découvrira toujours. Et tôt ou tard les hommes pervers périront et la République restera!

Représentans, nous applaudissons à tous vos travaux et nous vous invitons à rester au poste qui vous est confié jusqu'au moment où la terre sera entièrement purgée des brigands couronnés qui l'ont si souvent dévastée, et où les peuples qui l'habitent ne formeront plus qu'une seule famille. »

SAMALIN (*présid.*), POUJOL, CAUSSE (*secrét.*).

### 36

Le citoyen Regnier, général de brigade, instruit la Convention que le citoyen Vincent, laboureur de la commune de Saint-Pierre-Lauger, a fait don d'un habit pour un défenseur de la patrie (1).

[S. l., 23 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Louis-Nicolas Vincent, laboureur de la commune de Saint-Pierre-Lauger, district d'Avranches, fait don d'un superbe habit qu'il destine pour un des défenseurs de la patrie. Il m'a prié de t'en donner avis, afin que la publicité opère des imitateurs de son exemple. Ce cultivateur assure que la Raison a remplacé le fanatisme qui existait naguère dans sa paroisse. Vive la République. Il se passe à merveille de prêtres qui, trop longtemps, ont abusé de leur confiance. S. et F. »

RÉGNIER.

### 37

Le conseil général de la commune de Gap fait passer un arrêté par lequel il a consacré à la liberté et à la raison la ci-devant église, et invite tous les citoyens à y célébrer, tous les décadis, des fêtes nationales. Il offre à la patrie 240 liv. en or, et 20 liv. 15 s. en argent. Cette somme avoit été déposée entre les mains d'un citoyen, pour faire ce qu'on appelloit, dans l'ancien régime, une mission. La commune de Gap en fait hommage à la patrie (3).

(1) P.V., XXXV, 131. B<sup>in</sup>, 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1025, p. 5.

(3) P.V., XXXV, 131 et 346. B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 29 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(1) P.V., XXXV, 131. B<sup>in</sup>, 21 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 300, pl. 1057, p. 8.

[Gap, s. d.] (1).

« Il est donc vray qu'il existoit encore des hommes pervers qui ourdissoient dans les ténèbres le complot affreux d'assassiner la convention nationale et de détruire la république, qu'ils sont coupables ces monstres qui pour mieux cacher leurs abominables projets se couvrent du voile sacré du patriotisme et ne font semblant de caresser la liberté que pour lui plonger un poignard dans le sein ! Mais les représentants du peuple françois n'ont rien à redouter, un génie bienfaisant veille à leur conservation, vingt-cinq millions d'hommes ont les bras levés pour les déffendre et une mort honteuse sera toujours la juste récompense des conspirateurs et des traîtres.

Il avoit été remis en dépôt à un citoyen de la commune 280 livres 15 sous consistant à 4 pièces d'or de 48 livres chacune, 2 de 24 et les autres en argent pour faire ce qu'on appelloit dans l'ancien régime, une mission, mais comme sous le règne de la raison les Baladins n'ont plus la confiance du peuple, la municipalité les a réclamés et en fait hommage à la patrie. Les pauvres habitans de Gap méprisent l'or et ne demandent que du pain et le salut de la patrie. »

BARIN (off. mun.), ALLEMAND (off. mun.), RAPPELIN, ALLEMAND, RUHAUD, REYNIER, BERTRAND (agent nat.), MOTTET, LAURA, RUHAUD, PASSAT, [et 4 signatures illisibles].

[Arrêté du Conseil g<sup>al</sup>; 28 pluv. II].

L'Agent national provisoire a dit : Citoyens, Tous les peuples civilisés qui ont tenu un rang dans l'histoire ont créé des fêtes civiques ou religieuses adaptées aux principes de leur gouvernement. La nation française, après avoir conquis sa liberté et établi la République sur les bases de l'égalité, a dû nécessairement abandonner l'ancienne ère qui avait pris naissance sur le despotisme et la supersition pour en adopter une nouvelle qui nous fera oublier les temps malheureux qui avait été marqué par la tyrannie et l'avisement des nations. Elle a dû également établir des fêtes civiques pour remplacer ces dimanches et ces fêtes nombreuses qui avaient été inventées par les prêtres pour avoir plus de moyens de pressurer le peuple et de le tenir sous leur dépendance.

Les fêtes civiques destinées aux Français sont les décadiis : tous les bons citoyens doivent s'empreser de les célébrer; pour répondre aux vœux de la Convention nationale, ils doivent désormais compter leurs travaux, leurs plaisirs et leurs fêtes, par une division du temps créé pour la liberté et l'égalité, créé par la révolution même, qui doit honorer la France dans tous les siècles.

Nous ne devons pas nous borner, Citoyens, à célébrer religieusement les fêtes civiques, nous devons encore dédier un temple à la Liberté et à la Raison, ces deux divinités tutélaires des Français. Ce sera dans ce temple que les citoyens viendront s'instruire de leurs droits et de leurs devoirs. Là ils se formeront à la vertu et apprendront à se sacrifier pour la

patrie. L'église ci-devant paroissiale me paraît toute propre à cet établissement auguste, soit par rapport à sa position, soit par rapport à son étendue.

Citoyens, je connais votre zèle pour le bien public et pour tout ce qui peut servir à propager les vrais principes du républicanisme. Vous vous empreserez donc : 1° à inviter nos concitoyens à célébrer exactement le décad, en lui faisant céder les fêtes consacrées à la supersition; 2° vous dédierez à la Liberté et à la Raison l'église de la ci-devant paroisse. Accompagnés du peuple et des autorités constituées, vous en ferez solennellement l'inauguration et vous y porterez le langage de la liberté, si longtemps comprimé par les prédicateurs du mensonge.

Le Conseil général, oui le réquisitoire de l'agent national, et considérant que sous le règne de la Raison et de la Liberté, on ne peut reconnaître d'autres fêtes que celles créées par la Loi, invite et en tant que de besoin enjoint à tous les citoyens de la commune de célébrer exactement les fêtes nationales des décadis; leur enjoint également de laisser leurs boutiques ouvertes tous les jours indistinctement, excepté ceux de décad, à peine d'être regardés comme mauvais citoyens et ennemis de la révolution.

Au surplus, le Conseil arrête qu'il dédie et consacre à la Liberté et à la Raison l'église de la ci-devant paroisse de cette commune et qu'il s'empresera de faire l'inauguration de ce temple, aussitôt qu'il ne sera plus nécessaire pour les subsistances de l'armée.

Et ont, les délibérants, signé à l'original : [mêmes signatures].

### 38

**La société populaire de Mareuil dépose sur l'autel de patrie la somme de 665 liv.; elle a fourni pour les défenseurs de la patrie cent cinquante chemises, sept draps, six paires de bas de laine, une paire de bas de fil, une veste, une culotte, cinq paires de guêtres, une paire de souliers et dix serviettes. Elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste (1)**

[Mareuil, 9 germ. II] (2).

« Représentants du peuple,

Quelles machinations infernales ! Quels complots séditieux viennent d'éclater contre la liberté ! Quoi ? Ni la majesté de la représentation nationale, ni la patrie explorée, ni la France entière, qui d'un seul regard eut fait rentrer dans le néant les traîtres et la trahison, rien n'a pu arrêter les bras parricides de ces monstres, qui plus perfides que, sinon, plus cruels que Tarquin, ne caressaient la liberté que pour l'assassiner ! Quelle plume assez forte, quel style assez nerveux, pourra vous rendre les frémisses d'indignation que manifesta la

(1) P.V., XXXV, 132 et 346. B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>é</sup>).

(2) C 297, pl. 1025, p. 13.

(1) C 297, pl. 1025, p. 14 et 15.